

17

Commission permanente

Séance du 8 avril 2024



Rapporteur : Mme ROUX

49334

40 - Ressources humaines

Recrutements d'agent.es contractuel.les

Le lundi 08 avril 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. GUIDONI (pouvoir donné à M. PERRIN), M. MARTINS (pouvoir donné à M. PICHOT), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROUX (pouvoir donné à M. MARTIN), M. SOULABAILLE (pouvoir donné à Mme QUILAN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h16.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L. 332-8 2°, L. 332-9 et L. 332-24 à L. 332-26 ;

Vu les décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Exposé :

I. Recrutement d'agent.es contractuel.les pour des raisons liées aux besoins des services et à la nature des fonctions

Il est proposé d'autoriser le recrutement d'agent.es contractuel.les sur des emplois permanents, à temps complet, référencés au tableau des effectifs, pour des raisons liées aux besoins des services et à la nature des fonctions auxquelles répondent le niveau de formation et l'expérience professionnelle de ces agent.es.

La rémunération de ces agent.es sera fixée en tenant compte des fonctions exercées, de la qualification requise pour leur exercice et de l'expérience professionnelle acquise, relevant au moins de l'emploi à pourvoir.

Il s'agit des emplois suivants :

PÔLE TERRITOIRE ET SERVICES DE PROXIMITE

Agence Départementale du Pays de Vitré - Centre départemental d'action sociale du pays de Vitré
- Un emploi d'assistant.e de service social polyvalent.e, référencé au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (poste 5091). Contrat conclu pour une durée déterminée de 3 ans.

PÔLE SOLIDARITE HUMAINE

Maison départementale des personnes handicapées - Service évaluation - Mission équipe adulte
- Un emploi d'infirmier.ère, référencé au cadre d'emplois des infirmiers territoriaux (poste 5924). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

II. Recrutement d'un.e agent.e contractuel.le dans le cadre d'un contrat de projet

Conformément aux dispositions des articles L. 332-24 à L. 332-26 du code général de la fonction publique, il est proposé d'autoriser le recrutement d'un.e agent.e contractuel.le dans le cadre d'un contrat de projet sur un emploi non permanent à temps complet.

PÔLE SOLIDARITE HUMAINE

Direction de l'autonomie - Service offre, accompagnement et ressources des établissements et services

- Un emploi de chargé.e de mission accompagnement des services autonomie à domicile.

Les missions de ce contrat de projet seront d'accompagner les services d'aide et d'accompagnement à domicile dans la fidélisation et l'attractivité des métiers du domicile et d'accompagner la mise en œuvre de la réforme des services autonomie à domicile. Cette réforme consiste en un rapprochement des services de soins infirmiers à domicile avec les services d'aide et d'accompagnement à domicile dans le but de simplifier le parcours des personnes âgées et personnes en situation de handicap.

Le contrat est prévu pour une durée de trois ans.

La rémunération de cet emploi sera fixée par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux en tenant compte des fonctions exercées, de la qualification requise et de l'expérience professionnelle acquise relevant du niveau de l'emploi à pourvoir.

Conformément à l'article 38.II du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents

contractuels de la fonction publique territoriale, si le projet n'est pas achevé au terme de cette durée, le contrat pourra être renouvelé, dans la limite d'une durée totale de six ans maximum.

Décide :

- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A d'assistant.e de service social polyvalent.e, référencé au cadre d'emplois des assistants territoriaux socioéducatifs (poste 5091), pour une durée de trois ans ;

- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A d'infirmier.ère, référencé au cadre d'emplois des infirmiers territoriaux (poste 5924), pour une durée de trois ans.

Les durées de ces contrats sont renouvelables selon les dispositions des articles L. 332-8 2° et L. 332-9 du code général de la fonction publique et conformément à la procédure prévue par les décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

- d'autoriser le recrutement, par voie contractuelle, pour une durée de trois ans dans le cadre d'un contrat de projet, d'un emploi non permanent, à temps complet, de catégorie A de chargé.e de mission accompagnement des services autonomie à domicile, par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Cette durée de contrat est renouvelable selon les dispositions prévues à l'article L. 332-25 du code général de la fonction publique.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 10 avril 2024

ID : CP20242247V2

Pour extrait conforme